



LISTE DES DELIBERATIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du mardi 4 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi quatre du mois de juin à neuf heures, se sont réunis à Blain, les membres du bureau communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi vingt-neuf du mois de mai deux mille vingt-quatre.

En présence de :

Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

N° DELIBERATION	OBJET	RAPPORTEUR	VOTE
BC 2024 06 01	EQUIPEMENTS SPORTIFS - Centre aquatique Canal Forêt - Approbation de la grille tarifaire applicable au 1er septembre 2024	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 9 voix POUR
BC 2024 06 02	EQUIPEMENTS SPORTIFS - Centre aquatique Canal Forêt - Modification du règlement intérieur	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 9 voix POUR
BC 2024 06 03	EQUIPEMENTS SPORTIFS - Centre aquatique Canal Forêt - Gratuité d'entrées dans le cadre de la Semaine Bleue et des Jeux Interentreprises	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 9 voix POUR
BC 2024 06 04	EQUIPEMENTS SPORTIFS - Stade d'athlétisme Colette Besson - Approbation des tarifs de mise à disposition	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 9 voix POUR
BC 2024 06 05	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Economie - Parc d'activités de la Noé Grée - Vente d'une parcelle à la société ROUAUD COUVERTURE (ou à toute société s'y substituant	N. OUDAERT	UNANIMITE 9 voix POUR

Fait le 4 juin 2024 à Blain

Rita SCHLADT,
Présidente



PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 juin 2024
Délibération n°BC2024 06 01

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi quatre du mois de juin à neuf heures, se sont réunis à Blain, les membres du bureau communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi vingt-neuf du mois de mai deux mille vingt-quatre.

En présence de :

Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	9
Présents	9
Votants	9
VOTE	
Pour	9
Contre	
Abstention	

**ÉQUIPEMENTS SPORTIFS – CENTRE AQUATIQUE CANAL FORÊT –
APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE AU 1^{er}
SEPTEMBRE 2024**

Annexe : Grille tarifaire 2024-2025

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Équipements sportifs,

VU l'arrêté préfectoral du 16 février 2024 fixant les derniers statuts en vigueur de Pays de Blain Communauté ;

VU les statuts de la Communautés de communes et notamment son article 5.1 relatif à « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » ;

VU la délibération n°2021 07 01 du Conseil communautaire du 7 juillet 2021 approuvant la création d'une régie à seule autonomie financière pour la gestion du Centre Aquatique Canal Forêt;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 14 mai 2024;

CONSIDERANT la nécessité d'apporter plus de lisibilité et de clarté à la grille tarifaire pratiquée;

CONSIDERANT la nécessité de supprimer les abonnements Premium et Premium + afin de permettre à l'ensemble des usagers du territoire l'équité d'accès aux activités aquatiques ;

CONSIDERANT la nécessité d'adapter le tarif à la réduction du temps d'ouverture de l'espace bien-être;

CONSIDERANT la proposition d'augmenter de 10 %, le produit « Pass natation » au vu des offres des piscines dans les territoires limitrophes ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20240604-BC2024-06-01-DE
Date de réception préfecture : 06/06/2024

CONSIDERANT le souhait de valoriser les créneaux des associations ;

Sur ce rapport, le Bureau Communautaire décide :

- **D'approuver** la grille tarifaire ci-annexée applicable au 1^{er} septembre 2024 ;
- **D'indiquer** que les recettes sont affectées au budget annexe Centre aquatique.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 9 VOIX POUR

Fait et délibéré en séance
Le 04/06/2024

La Présidente, Rita SCHLADT



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20240604-BC2024-06-01-DE
Date de réception préfecture : 06/06/2024

	Tarifs 2024 -2025
Espace aquatique	
Entrée enfants moins de 4 ans	GRATUIT
Entrée enfants (4 à 15 ans inclus)	3,50 €
Entrée adultes (16ans et plus)	4,50 €
Entrée tarif réduit	3,50 €
Entrée tarif ALSH	2,00 €
Entrée tarif association avec animation	5,50 €
Carte Famille	12,00 €
Carte 10 entrées Enfants (4 à 15 ans inclus)	28,00 €
Carte 10 entrées Adultes	35,00 €
Cartes 10 entrées réduites	30,00 €
Carte 10 heures	28,00 €
Entrée évènement adultes	5,00 €
Entrée évènement enfants	3,00 €
Brevet / diplôme	5,00 €
Carte perdue	10,00 €
Espace Bien-être	
Entrée bien-être	5,00 €
Entrée baignade et bien-être	7,50 €
Activités	
Activité découverte	8,50 €
10 activités	70,00 €
30 activités	165,00 €
Ecole de natation	
Pass natation enfants et adultes	220,00 €
Pass natation réduit	170,00 €
Pass natation réduit +	140,00 €
Stage vacance 4	40,00 €
Stage vacance 5	50,00 €
Association/Scolaire	
Ligne d'eau primaire	65,00 €
Ligne d'eau primaire HCC	100,00 €

Ligne d'eau secondaire	16,58 € / 17,28 €
Location bassin association	40,00 €
Location espaces	
Location salle de réunion à l'heure	10,00 €
location salle de réunion - 1 journée	50,00 €
Location centre aquatique - 1/2 journée	800,00 €
Location centre aquatique - 1 journée	1 500,00 €
Coût horaire MNS en surveillance	30,00 €
Coût horaire MNS en enseignement	50,00 €
Divers	
Prestation supplémentaire lors des évènements	10,00 €
Bike	5,00 €

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 juin 2024
Délibération n°BC2024 06 02

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi quatre du mois de juin à neuf heures, se sont réunis à Blain, les membres du bureau communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi vingt-neuf du mois de mai deux mille vingt-quatre.

En présence de :

Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerai, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerai, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	9
Présents	9
Votants	9
VOTE	
Pour	9
Contre	
Abstention	

**ÉQUIPEMENTS SPORTIFS – CENTRE AQUATIQUE CANAL FORÊT –
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR.**

Annexe : Règlement intérieur

Rapport de Monsieur le Vice-Président aux Équipements sportifs,

VU l'arrêté préfectoral 16 février 2024 fixant les derniers statuts en vigueur de Pays de Blain Communauté ;

VU les statuts de la Communautés de communes et notamment son article 5.1 relatif à « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » ;

VU la délibération n°2021 07 01 du Conseil Communautaire du 7 juillet 2021 approuvant la création d'une régie à seule autonomie financière pour la gestion du Centre Aquatique Canal Forêt;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 14 mai 2024;

CONSIDERANT la nécessité de simplifier le règlement intérieur du Centre aquatique Canal-Forêt ;

CONSIDERANT la présentation de Monsieur le Vice-président.

Sur ce rapport, le Bureau Communautaire décide :

- **D'approuver** les modifications apportées au règlement intérieur du Centre aquatique Canal-Forêt à partir du 1^{er} juillet 2024.

Accusé de réception en préfecture 044-244400453-20240604-BC2024-06-02-DE Date de réception préfecture : 06/06/2024
--

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 9 VOIX POUR

Fait et délibéré en séance
Le 04/06/2024

La Présidente, Rita SCHLADT



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20240604-BC2024-06-02-DE
Date de réception préfecture : 06/06/2024

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 juin 2024
Délibération n°BC2024 06 03

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi quatre du mois de juin à neuf heures, se sont réunis à Blain, les membres du bureau communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi vingt-neuf du mois de mai deux mille vingt-quatre.

En présence de :

Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	9
Présents	9
Votants	9
VOTE	
Pour	9
Contre	
Abstention	

**ÉQUIPEMENTS SPORTIFS – CENTRE AQUATIQUE CANAL-FORET –
GRATUITE D'ENTREES DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE ET
DES JEUX INTERENTREPRISES ORGANISES PAR PAYS DE BLAIN
COMMUNAUTE**

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Équipements sportifs,

Pays de Blain Communauté organise le 28 juin 2024, la 1^{ère} édition des Jeux Interentreprises. Des lots seront offerts aux équipes participantes. Il est donc proposé dans ce cadre 12 entrées « adulte » au Centre aquatique Canal-Forêt.

Par ailleurs, l'EPCI organise fin septembre des activités et animations dans le cadre de la Semaine Bleue. Il est notamment prévu une activité au sein du centre aquatique. Il est proposé de rendre cette séance gratuite aux participants.

CONSIDERANT l'exposé de Monsieur le Vice-Président.

Sur ce rapport, le Bureau Communautaire décide :

- **D'approuver** la gratuité de 12 entrées « adulte » pour les Jeux Interentreprises et d'une séance d'aqua activité lors de la semaine bleue ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à accomplir toute démarche pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20240604-BC2024-06-03-DE
Date de réception préfecture : 06/06/2024

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 9 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 04/06/2024

La Présidente, Rita SCHLADT



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20240604-BC2024-06-03-DE
Date de réception préfecture : 06/06/2024

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 juin 2024
Délibération n°BC2024 06 04

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi quatre du mois de juin à neuf heures, se sont réunis à Blain, les membres du bureau communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi vingt-neuf du mois de mai deux mille vingt-quatre.

En présence de :

Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerai, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerai, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	9
Présents	9
Votants	9
VOTE	
Pour	9
Contre	
Abstention	

**ÉQUIPEMENTS SPORTIFS – STADE D'ATHLETISME COLETTE BESSON
– APPROBATION DES TARIFS DE MISE A DISPOSITION**

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux équipements sportifs,

Le stade d'athlétisme Colette Besson est mis à disposition des établissements scolaires du 1^{er} et 2nd cycle (primaires, collèges et lycées) du territoire mais également à des associations sportives dans le cadre de conventions annuelles ou ponctuelles pour des animations et activités.

Il est proposé de fixer le coût de cette mise à disposition aux associations ou autres groupes aux tarifs T.T.C. suivants :

- 50.00 € pour une séance,
- 100.00 € pour une demi-journée
- 200.00 € pour une journée

VU les statuts de la Communauté de Communes fixés par l'arrêté préfectoral du 16 février 2024 et notamment son article 5.1;

VU l'avis favorable de la commission Équipements sportifs en date du 22 avril 2024;

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer les tarifs de mise à disposition du stade d'athlétisme afin de pouvoir établir des conventions de mise à disposition du stade d'athlétisme ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20240604-BC2024-06-04-DE
Date de réception préfecture : 06/06/2024

Sur ce rapport, le Bureau Communautaire décide :

- **De valider** la proposition tarifaire suivante applicable à compter de la transmission de la présente délibération au représentant de l'Etat, la rendant ainsi exécutoire :
 - 50,00 € TTC pour une séance,
 - 100,00 € TTC pour une demi-journée,
 - 200,00 € TTC pour une journée.
- **D'indiquer** que les recettes sont affectées au budget Administration Générale.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 9 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 04/06/2024

La Présidente, Rita SCHLADT



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20240604-BC2024-06-04-DE
Date de réception préfecture : 06/06/2024

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 4 juin 2024
Délibération n°BC2024 06 05

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi quatre du mois de juin à neuf heures, se sont réunis à Blain, les membres du bureau communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi vingt-neuf du mois de mai deux mille vingt-quatre.

En présence de :

Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	9
Présents	9
Votants	9
VOTE	
Pour	9
Contre	
Abstention	

ECONOMIE - PARC D'ACTIVITES DE LA NOE GREE - VENTE D'UNE PARCELLE A LA SOCIETE ROAUD COUVERTURE (OU A TOUTE SOCIETE S'Y SUBSTITUANT)

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué au Développement économique,

- VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-37 ;
- VU** les statuts de la Communauté de communes et notamment son article 4.2 ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire du 21 mars 2018 validant le prix de vente des parcelles du Parc d'activités de la Noé Grée ;
- VU** l'avis de France Domaine, en date du 18 juillet 2023, et qui évalue le prix des parcelles de la zone à 20 € HT / m²
- VU** l'avis favorable de la Commission Développement économique en date du 23 avril 2024 ;

CONSIDERANT que les caractéristiques du projet sont les suivantes :

- **Entreprise** : ROAUD COUVERTURE, représentée par Monsieur Sébastien ROAUD, ou toute société venant s'y substituer
- **Activités** : travaux de couverture
- **Projet** : acquisition d'une parcelle de 800 m² environ au sein du Parc d'activités de la Nœe Grée (Le Gâvre) afin d'y créer un bâtiment de 250 m² comprenant un espace de stockage, des bureaux, une cuisine, des

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20240604-BC2024-06-05-DE
Date de réception préfecture : 06/06/2024

vestiaires et des sanitaires. Ce nouveau bâtiment permettra à l'entreprise d'appuyer son développement

- **Effectif** : 2 salariés et 1 gérant
- **Siège social** : 55 rue Marcel Garnier – 44130 Blain
- **Date de création** : 5 septembre 2022
- **Parcelles cédées** : ilot A
- **Parcelles cadastrées** : ZK0013
- **Superficie totale cédée** : 800 m² environ
- **Prix du terrain** : 20 € HT / m²

CONSIDERANT que la vente sera soumise à T.V.A au taux applicable le jour de la signature de la vente définitive et se conformera aux instructions fiscales ;

Sur ce rapport, le Bureau Communautaire décide :

- **D'autoriser** la présente vente au profit de la société ROUAUD COUVERTURE ou à toute société s'y substituant pour la création d'un bâtiment de 250 m² ;
- **D'approuver** le Cahier des Charges de Cession de Terrain ;
- **D'approuver** les conditions de la vente ;
- **D'approuver** la superficie globale cédée pour ce projet, soit 800 m² environ ;
- **D'approuver** la surface plancher maximale de 350 m² ;
- **De vendre** ladite parcelle pour un montant de 20 € HT par m² ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente ou son Vice-Président délégué au Développement économique à signer tout acte afférent à ce dossier et notamment l'acte de vente.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 9 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 04/06/2024

La Présidente, Rita SCHLADT



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20240604-BC2024-06-05-DE
Date de réception préfecture : 06/06/2024